



STELLA DUPONT

COMMUNIQUÉ

Paris, le 19 juin 2019

Taxes sur les titres de séjour : pour une taxation plus juste, plus simple et plus efficace

Je présentais ce matin en Commission des Finances à l'Assemblée Nationale mon rapport d'information relatif à la taxation des titres de séjour, aux côtés du Président de la mission, Jean-François PARIGI. En dépit de nos convictions différentes, nous avons travaillé de façon constructive, de façon à parvenir à des recommandations consensuelles.

Pour obtenir son titre de séjour, quel que soit sa nature, un étranger doit s'acquitter de diverses taxes. Certaines sont d'un montant particulièrement élevé. Ainsi, pour une personne seule, un titre de séjour d'une durée d'un an peut coûter jusqu'à 609 euros.

Bien souvent, le paiement de ces taxes est difficile pour la personne, sans situation financière stable, particulièrement en début de parcours d'intégration. Ces taxes sont alors fréquemment prises en charge par les associations qui viennent en aide aux personnes dans le besoin, elles-mêmes financées par les collectivités locales et par des dons défiscalisés.

Ce besoin d'aide ne répond nullement aux objectifs poursuivis par l'octroi d'un titre de séjour, à savoir : sortir la personne de la précarité en permettant son autonomie, notamment financière, et favoriser son intégration. Ainsi, tout au contraire, **le niveau de ces taxes au regard des revenus des personnes concernées constitue un frein à leur insertion.**

Pour que ce cercle vicieux de l'argent public cesse, je présente dans mon rapport 16 recommandations visant à définir **une taxation plus juste, plus simple, et plus transparente.**

Stella Dupont

Contact Presse : Anaïs Maluenda-Paredes

06 80 56 08 75 ou 02 41 17 26 02 anais.maluenda-paredes.2@clb-an.fr